

## L'ARC et l'A2R (Anticiper, Absorber, Remodeler)

### Accélérer l'action pour plus de résilience

Dans un contexte où les risques liés aux changements climatiques s'accroissent, renforcer la résilience face aux dangers liés au climat est vital pour préserver les acquis du développement et soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Cadre de Sendai ainsi que d'autres accords internationaux.

Une initiative globale peut accélérer le soutien aux processus de la CCNUCC liés à l'adaptation. L'initiative A2R dirigée par l'ONU fournira une plateforme commune de renforcement de la résilience aux risques climatiques aux gouvernements, aux organisations internationales, aux entreprises et à la société civile. En tant qu'initiative africaine qui incarne les principes d'anticipation, d'absorption et de remodelage des risques, l'ARC se réjouit à l'idée de travailler avec l'A2R et ses partenaires.

Les catastrophes liées au climat remettent déjà en cause la croissance record du continent africain, menaçant les progrès en matière de développement difficilement acquis et les populations vulnérables. L'augmentation de la volatilité du climat compromettra les investissements faits par les pays pour atténuer, se préparer et gérer les risques climatiques actuels. Le changement climatique menace particulièrement le futur de l'agriculture africaine, affectant ainsi la sécurité alimentaire globale et les moyens d'existence de centaines de millions d'Africains.

Les catastrophes liées au climat remettent déjà en cause la croissance record du continent africain, menaçant les progrès en matière de développement difficilement acquis et les populations vulnérables. L'augmentation de la volatilité du climat compromettra les investissements faits par les pays pour atténuer, se préparer et gérer les risques climatiques actuels. Le changement climatique menace particulièrement le futur de l'agriculture africaine, affectant ainsi la sécurité alimentaire globale et les moyens d'existence de centaines de millions d'Africains.

#### En quoi consiste l'A2R?

L'A2R est une initiative globale dirigée par l'ONU et regroupant plusieurs parties prenantes qui cherche à accélérer l'action sur le terrain afin de renforcer la résilience aux risques climatiques des plus vulnérables d'ici à 2020. L'A2R offre une plateforme commune de renforcement de la résilience aux risques climatiques aux gouvernements, aux organisations internationales, aux entreprises et à la société civile. L'action collective se concentrera sur trois composantes fondamentales de la résilience – Anticiper, Absorber, Remodeler (A2R).

#### Quels sont les objectifs stratégiques de l'A2R pendant les 5 prochaines années?

- Renforcer les capacités pour anticiper les catastrophes liées au climat, absorber les chocs et remodeler les voies de développement;
- Fournir une plateforme globale pour accroître l'impact de la résilience en coordonnant les activités autour d'une ambition collective ;
- Mobiliser les financements et les autres ressources pour le renforcement de la résilience ;
- Créer et mettre en œuvre les partenariats entre les parties prenantes, notamment le secteur privé ;
- Catalyser la recherche, le développement et l'expérimentation de nouveaux outils pour la résilience.

#### Comment l'ARC incarne les principes de l'A2R?

L'ARC offre à ses Etats Membres les outils nécessaires pour mesurer et gérer les risques liés aux catastrophes naturelles, en utilisant les principes de l'A2R :

##### Anticiper

Le logiciel Africa RiskView, plateforme de modélisation des risques et d'alerte précoce de l'ARC utilise des données satellitaires pour estimer l'impact des événements météorologiques sur les populations vulnérables –et les coûts d'intervention nécessaires pour leur venir en aide –avant le début de la saison à risque et lors de sa progression.

Les versements d'indemnités d'assurance indicelle, basés sur le logiciel Africa RiskView, sont débloqués avant la récolte ou au moment de celle-ci si les précipitations s'avèrent insuffisantes, ou dès qu'une inondation ou un cyclone majeur a lieu.

Ce financement rapide, immédiatement après la survenue d'un choc climatique, associé à des plans d'urgence nationaux prédéfinis, est essentiel à l'amélioration de l'efficacité d'une intervention en cas de catastrophe, et au renforcement des capacités des pays afin qu'ils dirigent leurs propres interventions et réduisent leur dépendance vis-à-vis du processus d'appel à l'aide internationale.

En plus de fournir au mécanisme d'assurance de l'ARC des seuils déclencheurs objectifs basés sur des paramètres prédéfinis, le logiciel Africa RiskView permet également aux pays de contrôler et d'analyser la pluviométrie à travers le continent en temps presque réel, et d'estimer l'impact de l'évolution du climat sur les populations vulnérables en cours de saison, fournissant ainsi un outil innovant d'alerte précoce aux pays membres de l'ARC et à leurs partenaires.

En juin 2015, l'ARC a été officiellement reconnu par les leaders du G7 en tant qu'institution existante et modulable pour accéder aux personnes vulnérables aux événements climatiques extrêmes. D'ici à 2020, l'ARC a pour objectif d'offrir une couverture d'assurance à hauteur de 1,5 milliard \$ contre la sécheresse, les inondations et les cyclones à 30 pays africains.

## L'ARC et l'A2R (Anticiper, Absorber, Remodeler)

### Absorber

Alors que les pays prennent des mesures pour gérer les risques climatiques actuels, la Banque mondiale estime que les investissements dans l'adaptation au changement climatique coûteraient entre 14 et 17 milliards \$ par an, entre 2010 et 2050, pour que les pays subsahariens puissent s'adapter à des prévisions de réchauffement climatique d'environ 2°C supplémentaire en 2050. La Conférence des ministres africains des Finances avait explicitement demandé à l'ARC d'explorer des solutions diverses et innovantes pour répondre au défi du financement de l'adaptation au changement climatique à travers le continent.

Le Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF) sera un nouvel instrument financier qui garantira aux gouvernements africains un accès direct aux fonds dédiés au climat, afin qu'ils puissent répondre aux conséquences de la volatilité accrue du climat. Afin d'assurer la soutenabilité financière de l'ARC –avec des produits d'assurance efficaces et abordables à long-terme pour ses États membres - et de protéger les investissements réalisés à ce jour- l'ARC doit aider ses pays membres à obtenir les fonds nécessaires pour investir dans l'adaptation au changement climatique.

Le XCF sera un mécanisme pluri-annuel reposant sur des données, qui fournira un soutien financier aux États Membres de l'ARC pour les aider à renforcer leur résilience aux risques climatiques et être financièrement préparé à mettre en oeuvre des mesures d'adaptation plus significatives, si la fréquence et l'ampleur des événements météorologiques extrêmes augmentaient dans leur région. Les pays qui gèrent déjà leurs risques météorologiques par l'intermédiaire de l'ARC, seraient éligibles au dispositif XCF.

En tant qu'initiative africaine, le XCF est conçu pour accéder aux capitaux privés, diversifiant les sources de financement et accroissant le montant du financement international disponible pour l'adaptation climatique en Afrique.

Le XCF utilisera les 30 dernières années de climatologie météorologique comme référence. Pour chaque région climatique en Afrique, le XCF établira un indice de climat extrême multirisque (ICE) qui détectera l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements météorologiques extrêmes durant la période de référence et au-delà de celle-ci.

Une fois que l'indice dépassera un seuil prédéfini, les pays recevront automatiquement des versements du XCF, pour financer leurs plans d'adaptation au changement climatique pré-approuvés. Le cas échéant, les versements seraient au départ peu significatifs et augmenteraient avec les déclencheurs ultérieurs, évoluant en parallèle des déviations de la référence climatologique.

### Remodeler

Les États Membres de l'ARC paient actuellement leurs primes par l'intermédiaire des processus budgétaires nationaux et reçoivent des versements d'indemnités pour la mise en œuvre de plans d'urgence pré-approuvés. La couverture offerte par l'ARC, par rapport aux besoins totaux de financement contre les catastrophes naturelles va de moins de 10 % à 30 %, tandis que le reste des besoins financiers continue à dépendre largement de la procédure d'appel à l'aide internationale de l'ONU.

Alors que les États africains sont évidemment prêts à affecter des ressources nationales supplémentaires au financement des catastrophes, et que le caractère mutuel et diversifié du portefeuille de l'ARC offre une proposition de valeur attrayante, les pays continueront d'être tributaires de l'aide internationale jusqu'à ce qu'ils puissent gérer entièrement leurs propres risques. Pour cette raison, l'ARC a introduit une option de couverture dupliquée pour ses États Membres, un mécanisme qui permettrait aux institutions de l'ONU et aux autres acteurs humanitaires de souscrire des contrats d'assurance dupliquant ceux des pays membres de l'ARC, afin de les aider à augmenter leur couverture, et à renforcer leur capacité de réponse.

En dupliquant les contrats d'assurance des pays, les ressources internationales seraient utilisées de manière plus rentable grâce à la participation au système de gestion des risques dirigé par les pays de l'ARC, tout en doublant la couverture de l'assurance contre les risques climatiques. Les pays n'ayant pas les capacités financières et opérationnelles pour l'expansion de leur couverture au-delà de celle dont ils ont fait eux-mêmes l'acquisition, bénéficieraient ainsi de l'apport par les institutions de l'ONU et des autres acteurs humanitaires d'un financement supplémentaire basé sur l'assurance et d'une intervention mise à l'échelle, coordonnée et rapide.

A travers l'assurance, et le Programme de collaboration technique avec les pays, l'ARC fournit aux gouvernements l'expertise et des incitations pour investir dans leurs planifications d'urgence et leur capacité de réponse. Le paiement des primes à partir du budget national est simplement la dernière étape d'un processus qui vise à encourager les gouvernements à assumer à la fois politiquement et financièrement l'intégralité de la réponse aux événements climatiques extrêmes.

Afin d'harmoniser les incitations, les pays seront éligibles à recevoir une assurance dupliquée, uniquement après leur deuxième année de participation au système d'assurance de l'ARC. Alors que le déficit de financement de l'aide humanitaire continue à augmenter, la couverture dupliquée crée une opportunité pour gérer les risques climatiques prévisibles comme la sécheresse à travers des systèmes d'anticipation tels que l'ARC, tout en libérant des ressources déjà limitées pour des risques complexes qui ne sont pas facilement gérables par le gouvernement ni finançables par des structures de type assurance.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien « [africanriskcapacity.org](http://africanriskcapacity.org) »

[info@africanriskcapacity.org](mailto:info@africanriskcapacity.org)

 [@ARCapacity](https://twitter.com/ARCapacity)